



N/Réf : ADB/2310./2023

## TERMES DE REFERENCES POUR LE POSTE DE CHEF DE SERVICE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS

### 1. Informations sur le poste

#### **Titre : Chef de Service Promotion des Investissements et des Exportations**

- Niveau du poste : Chef de Service
- Lieu d'affectation : Bujumbura
- Durée du contrat : Trois (3) ans avec 6 mois d'essai
- Entrée en fonction : Immédiatement

Date limite de dépôt des candidatures : Vendredi, le 06 octobre 2023 à 15h00.

### 2. Contexte

Créée par décret N° 100/255 du 15 novembre 2021, en remplacement de l'Agence de Promotion des Investissements (API), l'Agence de Développement du Burundi (ADB) en sigle a pour mission générale de promouvoir et d'Assister les investisseurs

Elle a pour missions spécifiques notamment de :

1. Promouvoir l'investissement et l'exportation ;
2. Mener des études et réaliser des prospections et recherches pour identifier les opportunités d'investissement ;
3. Réaliser des études des projets d'investissement à vendre aux investisseurs ;
4. Concevoir des réformes des politiques, du cadre légal et institutionnel en vue de l'amélioration du climat des affaires, de la promotion des investissements ;
5. Immatriculer toute personne physique ayant la qualité de commerçant, toute société commerciale, ainsi que toute succursale de société étrangère et en assurer le suivi ;
6. Assurer la coordination des mécanismes de facilitation d'investissements ;
7. Développer les capacités professionnelles et entrepreneuriales des burundais en général et en particulier les femmes et les jeunes pour augmenter leur compétitivité au sein de l'économie nationale ;



8. Participer aux négociations des accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux sur la promotion et la protection des investissements et des investisseurs menées par le Ministère en charge des affaires étrangères ;
9. Appuyer le Gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale d'investissement, de la planification du développement économique et industriel ;
10. Interpeller les administrations sur les cas de non application ou de mauvaise application des lois ou réglementations en rapport avec la promotion des investissements, des exportations et du développement économique ;
11. Informer les investisseurs nationaux et internationaux sur les opportunités d'investissements et d'exportation au Burundi, les accompagner dans toutes les démarches nécessaires à leur bonne installation et conduite de leurs affaires ;
12. Recevoir et instruire les dossiers de demande d'éligibilité aux avantages et différents régimes prévus par le Code des Investissements et en assurer le suivi-évaluation.

### **3. Fonctions et attributions**

Le Chef de **Service Promotion des Investissements et des Exportations** est chargé d'apporter un appui actif à la Direction des Investissements et des exportations, en apportant des appuis destinés aux investisseurs et aux Exportateurs en vue de la bonne application des dispositions du Code des Investissements et des avantages du régime général de la Zone Franche.

Le Chef de Service élabore le plan d'action du service, initie, coordonne et supervise toute activité visant l'accomplissement des missions du service Promotion des Investissements et des Exportations. Ces missions consistent entre autres à assurer la coordination de l'appui de la promotion des investissements locaux et étrangers ainsi que les exportations.

Il a pour tâches spécifiques :

- Réaliser des diagnostics exports, conseils techniques et des pré-évaluations ;
- Rédiger des offres de services et réaliser des mandats de service conseil en commerce international pour les entreprises, incluant des études de marchés, des plans à l'exportation, des plans d'affaires à l'international, des stratégies de commercialisation, etc. ;
- Planifier et organiser des activités comme des conférences, des ateliers de formation, des missions commerciales ou des accueils d'acheteurs étrangers ;
- Identifier les tendances de consommation sur le marché ;
- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de marketing international à proposer aux entreprises ;
- Contribuer au lancement de produits sur le marché ;
- Contribuer au développement de chaînes de valeur régionales ;
- Participer à toutes autres tâches connexes au bénéfice de Commerce international du Burundi.



- Analyser les contraintes et les opportunités liées à certaines chaînes de valeur, en mettant l'accent sur la fonctionnalité des marchés régionaux, les services d'appui, les politiques commerciales, les institutions et organisations de marchés, les systèmes de gestion des risques et l'engagement du secteur privé ;
- Entreprendre une revue de la littérature des études et de nouvelles évaluations du développement des chaînes de valeur dans le cadre de l'EAC et de la ZLECAf pour trouver des options possibles en vue de promouvoir le développement et l'inclusion des MPME dans les chaînes de valeur ;
- Soutenir les liens entre les entreprises MPME et les entreprises de grandes tailles et veiller à ce que les MPME, y compris les entreprises dirigées par des femmes, aient accès aux technologies, aux connaissances et aux informations nécessaires pour répondre aux normes de qualité et sanitaires ;
- Collaborer avec les institutions ayant en charge la gestion des normes et des standards dans l'élaboration de guides de bonnes pratiques SPS/OTC harmonisés au niveau régional pour les chaînes de valeur prioritaires afin de renforcer le commerce régional ;
- Soutenir le renforcement des capacités des MPME en ce qui concerne les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les normes régionales et la gestion de la qualité ;
- Entreprendre toute autre tâche qui pourrait lui être attribuée par l'Agence.

#### 4. Profil recherché

- ✓ Être de nationalité Burundaise ;
- ✓ N'avoir pas encouru une sanction pénale de 6 mois ou plus ;
- ✓ N'avoir pas été révoqué de la fonction publique, de la force de défense nationale, de la police nationale ou de la magistrature ;
- ✓ Avoir une expérience de collaboration avec des institutions tant nationales qu'internationales ;
- ✓ Avoir une expérience pertinente pratique ou théorique de cinq (05) ans au minimum dans les domaines tels que la promotion des investissements et des exportations ;
- ✓ Avoir une bonne capacité rédactionnelle en français ainsi qu'une expérience pertinente dans la rédaction des rapports ;
- ✓ Avoir une maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment en Word, Excel et Internet ;
- ✓ La bonne maîtrise du français et de l'anglais est fortement exigée.
- ✓ Être capable travailler sous pression.

#### 5. Formation

- Niveau de diplôme exigé : au minimum Licence ou Baccalauréat en Sciences Economique ou autres domaines similaires



## 6. Modalités de dépôt de candidature

- Documents à présenter :
  - ✓ Un curriculum vitae détaillé et actualisé ;
  - ✓ Une lettre de motivation ;
  - ✓ Un (les) diplôme(s) certifié(s) conforme(s) à l'original ;
  - ✓ Les originaux des attestations de services rendus ;
  - ✓ Le Certificat d'aptitude physique ;
  - ✓ Un extrait du casier judiciaire vierge ;
  - ✓ Tout autre document pouvant faciliter la présélection ;
  - ✓ Les bulletins de notation des trois dernières années ;
- L'ADB se réserve le droit de vérifier les informations fournies par les candidats ;
- Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour l'examen et/ou l'interview ;
- Les dossiers déposés ne seront pas remis ;
- Les dossiers de candidature sous pli fermé et portant la mention du poste seront adressés au Directeur Général de l'ADB et déposé à la réception de l'ADB sis à MUTANGA NORD, Avenue Mwezi GISABO ou à l'adresse mail : e.mugisha@investburundi.bi pour la diaspora burundaise se trouvant à l'étranger.
- L'ADB se réserve le droit de vérifier les informations fournies par les candidats. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour examen et/ou interview. Toutefois, les dossiers déposés ne seront pas remis. La participation est ouverte tant aux candidats de l'interne qu'à ceux de l'extérieur.
- N.B Pour les diplômes obtenus à l'étranger, le candidat ou la candidate est prié de présenter une attestation d'équivalence délivrée par le Ministère ayant l'Enseignement Supérieur dans ses attributions.

Fait à Bujumbura le 21 /09/2023

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE  
DE DEVELOPPEMENT DU BURUNDI**

**Didace NGENDAKUMANA**

